



Fonds de dividendes mondial Portland
Rapport financier intermédiaire 2014

Un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration du fonds d'investissement, du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur la portefeuille peut être obtenu gratuitement sur demande au 1-888-710-4242 ou en écrivant à Conseils en placements Portland Inc., 1375, Kerns Road, bureau 100, Burlington (Ontario) L7P 4V7, ou en visitant notre site internet à www.portlandic.com, ou celui de SEDAR à www.sedar.com.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés et approuvés par Conseils en placements Portland Inc., gestionnaire et fiduciaire (le gestionnaire) du Fonds de dividendes mondial Portland (le Fonds). Le gestionnaire est responsable des informations et des représentations contenues dans ces états financiers. Le conseil d'administration du gestionnaire a la responsabilité d'examiner et d'approuver ces états financiers.

Le gestionnaire utilise des procédures appropriées pour s'assurer que l'information financière présentée est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des montants basés sur des estimations et le jugement. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire estime être appropriées pour le Fonds figurent à la note 3.

"Michael Lee-Chin"

**Michael Lee-Chin,
Administrateur
August 22, 2014**

"Robert Almeida"

**Robert Almeida,
Administrateur
August 22, 2014**

Les présents états financiers n'ont pas été examinés par un auditeur indépendant.

Inventaire du portefeuille (non audité)

30 juin 2014

Nombre d'actions ou de parts	Titres	Coût moyen	Juste valeur	% de l'actif net ¹
ACTIONS				
Australie				
15 000	Amcors Limited	159 266 \$	157 407 \$	1,4 %
30 000	Coca-Cola Amatil Limited	387 515	285 536	2,5 %
25 000	GrainCorp Limited	197 888	211 285	1,9 %
240 000	SP AusNet	227 830	319 945	2,8 %
		972 499	974 173	8,6 %
Bermudes				
2 000	Jardine Matheson Holdings Limited	131 688	126 633	1,1 %
Canada				
12 000	Canfor Corporation	295 505	280 320	2,4 %
3 300	CI Financial Corporation	104 280	115 665	1,0 %
4 000	Pacific Rubiales Energy Corporation	67 342	86 720	0,8 %
4 834	Portland CVBI Holdings LP - série F	539 121	722 922	6,3 %
2 478	Portland Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund LP 'O'	123 920	126 865	1,1 %
		1 130 168	1 332 492	11,6 %
France				
5 500	BNP Paribas SA	443 498	398 248	3,5 %
3 200	TOTAL SA CAAE	167 508	246 648	2,2 %
		611 006	644 896	5,7 %
Allemagne				
6 000	GEA Group AG	146 058	303 227	2,7 %
1 500	Rheinmetall AG	106 844	113 337	1,0 %
		252 902	416 564	3,7 %
Grande-Bretagne				
32 000	Barclays PLC, CAAE	851 276	499 103	4,4 %
5 500	BHP Billiton PLC, CAAE	336 884	383 001	3,4 %
9 000	HSBC Holdings PLC, CAAE	539 003	488 086	4,3 %
6 000	Johnson Matthey PLC	224 567	339 633	3,0 %
19 000	National Grid PLC	191 172	291 427	2,6 %
22 000	Pearson PLC	446 970	463 581	4,1 %
14 000	Prudential PLC	174 367	342 810	3,0 %
150 000	Rentokil Initial PLC	342 419	305 122	2,7 %
2 200	Royal Dutch Shell PLC 'A' CAAE	145 839	193 456	1,7 %
65 000	Serco Group PLC	498 397	433 808	3,8 %
45 000	Tesco PLC	300 347	233 525	2,0 %
		4 051 241	3 973 552	35,0 %
Hong Kong				
22 000	Hutchison Whampoa Limited	182 356	321 217	2,8 %
Japon				
5 000	Seven & I Holdings Company Limited	147 226	224 936	2,0 %
2 000	Toyota Motor Corporation CAAE	174 515	255 487	2,2 %
		321 741	480 423	4,2 %
Korea				
2 800	POSCO CAAE	213 870	222 513	1,9 %
160	Samsung Electronics Company Limited	227 041	223 188	2,0 %
		440 911	445 701	3,9 %
Switzerland				
15 000	ABB Limited, CAAE	291 021	368 627	3,2 %
4 200	Nestle SA	248 730	347 291	3,1 %
1 500	Novartis AG, CAAE	86 600	144 969	1,3 %
1 000	Roche Holding AG	186 564	318 357	2,8 %
5 000	Syngenta AG, CAAE	281 633	399 266	3,5 %
		1 094 548	1 578 510	13,9 %
États-Unis				
9 500	Ares Capital Corporation	172 592	181 132	1,6 %
2 000	Deere & Company	196 840	193 334	1,7 %
3 000	JPMorgan Chase & Company	175 941	184 537	1,6 %
		545 373	559 003	4,9 %
	Total du portefeuille de placements	9 734 433 \$	10 853 164 \$	95,4 %

Nombre d'actions ou de parts	Titres	Coût moyen	Juste valeur	% de l'actif net ¹
DÉRIVÉS - OPTIONS VENDUES				
Options d'achats vendues				
Canada				
CDN (10)	CI Financial Corporation septembre 2014 @ 36,00 CDN	(390)	(600)	-
CDN (15)	Pacific Rubiales Energy Corporation, juillet 2014 @ 25,00 CDN	(285)	(150)	-
		(675)	(750)	-
France				
USD (5)	TOTAL SA, CAAE, juillet 2014 @ 72,50 USD	(295)	(481)	-
Grande-Bretagne				
USD (5)	BHP Billiton PLC, CAAE décembre 2014 @ 70,00 USD	(671)	(1 188)	-
GBP (2)	Prudential PLC décembre 2014 @ 15,00 GBP	(1 021)	(794)	-
		(1 692)	(1 982)	-
Japon				
USD (5)	Toyota Motor Corporation CAAE, octobre 2014 @ 125,00 USD	(576)	(1 094)	-
Suisse				
USD (5)	Novartis AG, CAAE, juillet 2014 @ 92,50 USD	(185)	(160)	-
SWF (3)	Roche Holding AG septembre 2014 @ 280,00 SWF	(1 129)	(917)	-
USD (5)	Syngenta AG ADR décembre 2014 @ 85,00 USD	(319)	(374)	-
		(1 633)	(1 451)	-
	Total des options	(4 871)	(5 758)	-
Options de vente vendues				
Canada				
CDN (25)	Canfor Corporation, juillet 2014 @ 23,00 CDN	(600)	(1 000)	-
CDN (20)	Canfor Corporation octobre 2014 @ 21,00 CDN	(1 330)	(1 100)	-
CDN (30)	Pacific Rubiales Energy Corporation octobre 2014 @ 17,00 CDN	(1 470)	(1 500)	(0,1 %)
		(3 400)	(3 600)	(0,1 %)
France				
EUR (5)	BNP Paribas SA, août 2014 @ 46,00 EUR	(475)	(409)	-
USD (10)	TOTAL SA, CAAE août 2014 @ 67,50 USD	(470)	(480)	-
		(945)	(889)	-
Grande-Bretagne				
USD (10)	Enesco PLC septembre 2014 @ 46,00 USD	(859)	(160)	-
USD (10)	Enesco PLC septembre 2014 @ 49,00 USD	(480)	(374)	-
GBP (10)	Kingfisher PLC août 2014 @ 3,46 GBP	(906)	(878)	-
		(2 245)	(1 412)	-
États-Unis				
USD (40)	Ares Capital Corporation septembre 2014 @ 16,00 USD	(1 709)	(427)	-
USD (10)	Deere & Company, juillet 2014 @ 85,00 USD	(522)	(64)	-
		(2 231)	(491)	-
	Total des options de vente vendues	(8 821)	(6 392)	(0,1 %)
	Total des options vendues	(13 692)	(12 150)	(0,1 %)

Inventaire du portefeuille (suite) (non audité)

Nombre d'actions ou de parts	Titre	Coût moyen	Juste valeur	% de l'actif net ¹
CONTRATS DE CHANGE À TERME (Annexe 1a)				
	Total du gain latent sur les contrats de change à terme	-	41 752	0,4 %
	Placements, montant net	9 720 741	10 882 766	95,7 %
	Coûts de transactions	(13 794)	-	-
	Total du portefeuille de placements	9 706 947	10 882 766	95,7 %
	Autres actifs moins les passifs		484 879	4,3 %
	TOTAL DE L'ACTIF NET		11 367 645 \$	100,0 %

Annexe 1a

Achat	Vente	Date d'échéance	Gain (pette) non réalisé
531 296 CAD	425 000 SWF	16 juill. 2014	19 420
462 651 CAD	450 000 AUS	16 juill. 2014	10 217
237 770 CAD	22 000 000 JPY	16 juill. 2014	5 731
275 489 CAD	150 000 GBP	16 juill. 2014	1 491
1 184 205 CAD	1 100 000 USD	17 sept. 2014	7 508
988 841 CAD	675 000 EUR	17 sept. 2014	19
Total du gain latent sur les contrats de change à terme			44,386 \$
150 000 GBP	276 632 CAD	16 juill. 2014	(2 634)
Total de la perte latente sur les contrats de change à terme			(2 634) \$
			41 752 \$

¹ Actif net fait référence à Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

(a) INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS PAR CATÉGORIE

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie, au 30 juin 2014 :

Actifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN (\$)	Total (\$)	Actifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Trésorerie et équivalents	-	-	-	301 643	301 643
Comptes sur marge	-	-	-	11 292	11 292
Souscriptions à recevoir	-	-	-	373 938	373 938
Montant à recevoir pour les placements vendus	-	-	-	1 470	1 470
Dividendes à recevoir	-	-	-	30 186	30 186
Placements	-	10 401 875	10 401 875	-	10 401 875
Placements cédés en garantie	-	451 289	451 289	-	451 289
Actifs dérivés	41 752	-	41 752	-	41 752
Total	41 752	10 853 164	10 894 916	718 529	11 613 445

Passifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN (\$)	Total (\$)	Passifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Rachats à payer	-	-	-	134 515	134 515
Achats de placements à payer	-	-	-	96 797	96 797
Distributions à payer	-	-	-	2 338	2 338
Passifs dérivés	12 150	-	12 150	-	12 150
Total	12 150	-	12 150	233 650	245 800

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie, au 31 décembre 2013.

Actifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN (\$)	Total (\$)	Actifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Trésorerie et équivalents	-	-	-	635 835	635 835
Comptes sur marge	-	-	-	34 173	34 173
Montant à recevoir pour les placements vendus	-	-	-	264 776	264 776
Dividendes à recevoir	-	-	-	23 889	23 889
Placements	-	22 298 634	22 298 634	-	22 298 634
Placements cédés en garantie	-	2 479 069	2 479 069	-	2 479 069
Total	-	24 777 703	24 777 703	958 673	25 736 376

Passifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN (\$)	Total (\$)	Passifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Prêts sur marge et emprunts	-	-	-	1 104 868	1 104 868
Frais de gestion à payer	-	-	-	22 914	22 914
Frais de service à payer	-	-	-	4 954	4 954
Charges à payer	-	-	-	9 290	9 290
Achats de placements à payer	-	-	-	717 590	717 590
Distributions à payer	-	-	-	185 950	185 950
Passifs dérivés	208 246	-	208 246	-	208 246
Total	208 246	-	208 246	2 045 566	2 253 812

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des instruments financiers du Fonds, par catégorie, au 1^{er} janvier 2013.

Actifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN (\$)	Total (\$)	Actifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Trésorerie et équivalents	-	-	-	29 393	29 393
Comptes sur marge	-	-	-	9 357	9 357
Dividendes à recevoir	-	-	-	22 798	22 798
Placements	-	17 920 729	17 920 729	-	17 920 729
Placements cédés en garantie	-	2 982 510	2 982 510	-	2 982 510
Total	-	20 903 239	20 903 239	61 548	20 964 787

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Passifs	Détenus à des fins de transaction (\$)	Actifs financiers initialement désignés comme étant à la JVRN (\$)	Total (\$)	Passifs financiers au coût amorti (\$)	Total (\$)
Prêts sur marge et emprunts	-	-	-	1 357 633	1 357 633
Distributions à payer	-	-	-	186 692	186 692
Passifs dérivés	118 274	-	118 274	-	118 274
Total	118 274	-	118 274	1 544 325	1 662 599

Le tableau qui suit présente les gains nets (pertes nettes) sur les instruments financiers à la JVRN, par catégorie, pour les semestres clos les 30 juin 2014 et 2013.

Catégorie	Gains nets (pertes nettes) (\$)	
	2014	2013
Actifs financiers à la JVRN		
Détenus à des fins de transaction	(503 314)	(186 608)
Désignés au début	619 485	1 425 340
Total des actifs financiers à la JVRN	116 171	1 235 732
Passifs financiers à la JVRN		
Détenus à des fins de transaction	68 652	38 540
Total	184 823	1 274 272

GESTION DES RISQUES

Risque de prix

Voir la note 5 pour une définition du risque de prix. Le gestionnaire atténue ce risque par une diversification des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds.

Le Fonds ne peut investir dans un titre plus de 10 % de sa valeur liquidative au moment de l'acquisition.

Au 30 juin 2014, si le prix des placements détenus par le Fonds avait augmenté ou diminué de 5 %, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait augmenté ou diminué de 542 051 \$ (1 237 686 \$ au 31 décembre 2013 et 1 044 595 \$ au 1^{er} janvier 2013). Les résultats réels peuvent être différents de ceux de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Les tableaux qui suivent présentent l'exposition du Fonds en pourcentage de sa valeur liquidative par région et par secteur au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013.

Par région	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Royaume-Uni	35,3 %	30,1 %	36,0 %
Suisse	14,0 %	26,4 %	24,3 %
Australie	8,7 %	8,4 %	8,2 %
Barbade	6,3 %	0,0 %	0,0 %
France	5,7 %	13,6 %	15,5 %
Canada	5,4 %	2,8 %	0,0 %
États-Unis	5,0 %	0,0 %	0,0 %
Japon	4,3 %	4,0 %	3,0 %
Corée du Sud	4,0 %	0,9 %	3,1 %
Allemagne	3,7 %	10,5 %	8,2 %
Hong Kong	2,9 %	4,9 %	4,8 %
Bermudes	1,1 %	0,0 %	0,0 %
Espagne	0,0 %	0,9 %	0,9 %
Panama	0,0 %	1,8 %	2,3 %
Sweden	0,0 %	1,2 %	0,0 %
Pays-Bas	0,0 %	0,0 %	2,0 %
Contrats à terme de gré à gré	0,4 %	-0,9 %	0,0 %
Trésorerie et autres actifs	3,2 %	-4,6 %	-8,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Par secteur	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Services financiers	19,7 %	23,7 %	27,7 %
Industries	19,3 %	17,6 %	16,1 %
Matières premières	15,8 %	12,2 %	13,2 %
Biens de consommation de base	11,6 %	12,2 %	8,4 %
Services publics	6,6 %	7,8 %	7,2 %
Biens de consommation discrétionnaire	6,4 %	4,4 %	4,3 %
Services de télécommunications	6,3 %	5,7 %	8,7 %
Énergie	4,7 %	8,6 %	9,8 %
Soins de santé	4,1 %	13,3 %	12,1 %
Technologies de l'information	2,0 %	0,0 %	0,0 %
Aérospatiale et défense	0,0 %	0,0 %	0,8 %
Contrats à terme de gré à gré	0,4 %	-0,9 %	0,0 %
Trésorerie et autres actifs	3,1 %	-4,6 %	-8,3 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Risque de change

Comme le Fonds investit dans des titres libellés en devises, les fluctuations des devises par rapport au dollar canadien ont une incidence sur l'actif net et les flux de trésorerie du Fonds lorsqu'ils sont évalués en dollars canadiens, dans la mesure où ils ne font pas l'objet d'une couverture complète.

Le recours à des stratégies d'atténuation du risque de change, comme les contrats de change à terme, expose le Fonds à des risques particuliers, notamment la défaillance de la contrepartie à ces contrats, l'absence de liquidité et - si l'évaluation que fait le gestionnaire de l'évolution des marchés est incorrecte - la possibilité que ces stratégies entraînent des pertes plus importantes que si elles n'avaient pas été utilisées. Les contrats de change à terme peuvent limiter ou réduire le rendement total du Fonds si les attentes du gestionnaire à l'égard des événements futurs ou de l'évolution du marché sont erronées. En outre, dans certaines circonstances, les coûts associés aux contrats de change à terme peuvent excéder leurs bénéfices.

Le gestionnaire peut, à l'occasion et à son gré, conclure des contrats de change à terme visant à couvrir (directement ou indirectement) en dollars canadiens tout ou partie de la valeur des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien et détenus par le Fonds ou de la valeur des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien et détenus par les émetteurs des titres composant le portefeuille du Fonds. Les montants des contrats de change à terme sont basés sur la monnaie de négociation des placements du Fonds et sur une évaluation de la monnaie à laquelle sont exposées les transactions du Fonds. Dans les faits, l'exposition réelle au risque de change peut être différente de ce qui relève de la couverture, et l'écart peut être important.

Le tableau suivant présente les monnaies étrangères auxquelles le Fonds est exposé de façon importante au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, en dollars canadiens, ainsi que le notionnel des contrats de change à terme. Il indique également l'effet potentiel, sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport à chacune des monnaies étrangères présentées, toutes les autres variables restant constantes.

30 juin 2014

	Exposition			Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)
Dollar américain	(1 161 200)	4 604 913	3 443 713	(58 060)	229 713	171 653
Livre sterling	69 657	2 408 234	2 477 891	3 483	120 412	123 895
Dollar australien	(452 434)	974 173	521 739	(22 622)	48 709	26 087
Dollar de Hong Kong	-	321 217	321 217	-	16 061	16 061
Won sud-coréen	-	223 188	223 188	-	11 159	11 159
Franc suisse	(502 109)	664 730	162 621	(25 105)	33 237	8 132
Couronne suédoise	80	-	80	4	-	4
Yen japonais	(232 039)	224 936	(7 103)	(11 602)	11 247	(355)
Euro	(855 368)	814 404	(40 964)	(42 768)	40 720	(2 048)
Total	(3 133 413)	10 235 795	7 102 382	(156 670)	511 258	354 588
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetable	-27,6 %	89,9 %	62,3 %	-1,4 %	4,5 %	3,1 %

31 décembre 2013

	Exposition			Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)
Dollar américain	(4 104 394)	9 099 072	4 994 678	(205 220)	454 954	249 734
Livre sterling	(1 626 639)	4 230 570	2 603 931	(81 332)	211 529	130 197
Franc suisse	(2 624 209)	3 874 048	1 249 839	(131 210)	193 702	62 492
Dollar de Hong Kong	-	1 156 336	1 156 336	-	57 817	57 817
Dollar australien	(1 184 539)	1 962 741	778 202	(59 227)	98 137	38 910
Couronne suédoise	(165 493)	286 639	121 146	(8 275)	14 332	6 057
Euro	(3 928 788)	3 770 704	(158 084)	(196 439)	188 535	(7 904)
Yen japonais	(455 040)	253 337	(201 703)	(22 752)	12 667	(10 085)
Total	(14 089 102)	24 633 447	10 544 345	(704 455)	1 231 673	527 218
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetable	-60,1 %	105,0 %	44,9 %	-3,0 %	5,3 %	2,2 %

1^{er} janvier 2013

	Exposition			Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)	Monétaire (\$)	Non-monétaire (\$)	Total (\$)
Dollar américain	(4 942 093)	8 712 091	3 769 998	(247 105)	435 605	188 500
Livre sterling	(1 840 256)	3 985 080	2 144 824	(92 013)	199 254	107 241
Franc suisse	(1 300 894)	2 606 081	1 305 187	(65 045)	130 304	65 259
Dollar de Hong Kong	-	934 458	934 458	-	46 723	46 723
Dollar australien	(1 085 303)	1 564 552	479 249	(54 265)	78 228	23 963
Rand sud-africain	(81 454)	-	(81 454)	(4 073)	-	(4 073)
Euro	(3 137 790)	2 880 335	(257 455)	(156 890)	144 017	(12 873)
Yen japonais	(575 773)	209 828	(365 945)	(28 789)	10 491	(18 298)
Total	(12 963 563)	20 892 425	7 928 862	(648 180)	1 044 622	396 442
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetable	-67,2 %	108,2 %	41,1 %	-3,4 %	5,4 %	2,1 %

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds n'était pas directement exposé à un important risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit du Fonds provient principalement de ses placements dans des contrats de change à terme. Le risque de crédit maximal lié à ces contrats correspond à la juste valeur des contrats de change à terme susceptibles de réaliser un gain net à la date de clôture.

Au 30 juin 2014, les contrats de change à terme ont un gain net latent de 41 752 \$. Les contreparties ont des notations de A-1+ et A-1, ce qui est supérieur aux exigences minimales établies par les lois sur les valeurs mobilières. Au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, les contrats de change à terme avec toutes les contreparties avaient une perte nette latente. Il n'existait donc pas de risque de crédit lié à ces contrats.

Le Fonds limite son exposition aux pertes sur les contrats de change en concluant des conventions de compensation avec les contreparties à ces contrats de change à terme, de façon à ce que tout gain (montants payables au Fonds) sur un contrat puisse servir à compenser toute perte (montants payables à la contrepartie) en cas de défaillance de la contrepartie.

Risque de liquidité

Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison de ses obligations par rapport aux parts rachetables émises, aux options de vente vendues, aux frais et charges courus, aux achats de titres à payer, aux distributions à payer et aux emprunts.

Le risque de liquidité lié aux parts rachetables émises est géré au moyen d'un portefeuille diversifié au sein duquel les placements illiquides ne représentent pas plus de 10 % de l'actif net. Le Fonds peut également contracter des emprunts le temps de financer les rachats.

Avant le 23 mai 2014, lorsqu'il était un fonds d'investissement à capital fixe (note 1 b), le Fonds était autorisé à emprunter un montant ne dépassant pas 15 % de son actif total, compte tenu de ce montant (note 11). Au 31 décembre 2013, le montant emprunté s'élevait à 1 104 868 \$ (1 358 690 \$ au 1^{er} janvier 2013) et représentait 4,3 % du total de l'actif (6,5 % du total de l'actif au 1^{er} janvier 2013). Les emprunts étaient remboursables à vue et couverts par des garanties auprès des courtiers qui les ont consentis. Le Fonds était en mesure de vendre des titres négociables pour rembourser ces emprunts.

Au 30 juin 2014, le Fonds n'avait aucun emprunt. Conformément au Règlement 81-102, le Fonds peut dans certaines circonstances précises contracter des emprunts correspondant au plus à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats de parts ou régler des transactions.

Le Fonds vend les options de vente garanties par de la trésorerie selon son objectif et sa stratégie de placement. La valeur des titres ou de la trésorerie nécessaires pour satisfaire l'obligation liée aux options vendues, si elles étaient exercées, est présentée dans le tableau suivant.

Valeur des titres ou de la trésorerie nécessaires pour satisfaire l'obligation liée aux	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Total
30 juin 2014	148 242 \$	339 352 \$	93 000 \$	580 594 \$
31 décembre 2013	116 969 \$	1 145 093 \$	249 889 \$	1 511 951 \$
1 ^{er} janvier 2013	-	452 121 \$	315 881 \$	768 002 \$

Toutes les autres obligations, notamment les charges courues, les achats de parts à payer, les passifs dérivés associés aux contrats de change à terme et les distributions à payer, étaient payables dans les trois mois suivant la date de clôture.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les tableaux qui suivent illustrent le classement des instruments financiers du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013.

	Actif à la juste valeur au 30 juin 2014			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions - position acheteur	10 003 377	-	-	10 003 377
Fonds d'investissement - position acheteur	-	126 865	722 922	849 787
Contrats à terme de gré à gré	-	41 752	-	41 752
Total	10 003 377	168 617	722 922	10 894 916

	Passif à la juste valeur au 30 juin 2014			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Options - position vendeur	(12 150)	-	-	(12 150)
Contrats à terme de gré à gré	-	-	-	-
Total	(12 150)	-	-	(12 150)

	Actif à la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions - position acheteur	24 118 302	-	-	24 118 302
Fonds d'investissement - position acheteur	-	120 280	539 121	659 401
Contrats à terme de gré à gré	-	-	-	-
Total	24 118 302	120 280	539 121	24 777 703

	Passif à la juste valeur au 31 décembre 2013			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Options - position vendeur	(23 974)	-	-	(23 974)
Contrats à terme de gré à gré	-	(208 246)	-	(208 246)
Total	(23 974)	(208 246)	-	(232 220)

	Actif à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2013			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions - position acheteur	20 903 239	-	-	20 903 239
Contrats à terme de gré à gré	-	-	-	-
Total	20 903 239	-	-	20 903 239

	Passif à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2013			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Options - position vendeur	(11 341)	-	-	(11 341)
Contrats à terme de gré à gré	-	(106 933)	-	(106 933)
Total	(11 341)	(106 933)	-	(118 274)

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Au 30 juin 2014, le Fonds détenait des parts de Portland CVBI Holdings LP (« Portland CVBI ») et du Portland Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund LP (« Portland GEEREF »), qui sont des fonds d'investissement à capital fixe. Le Fonds détermine la juste valeur de ses placements à la plus récente valeur liquidative par part publiée, car le gestionnaire croit qu'elle représente le mieux la juste valeur. Portland GEEREF détient des parts B du Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund (les parts B), un SICAV-SIF du Luxembourg. La valeur des parts B est liée aux distributions qui lui seront versées selon une formule établie. Par conséquent, ce placement est classé au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Portland CVBI est classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car ses parts émises ne sont pas rachetables et il n'existe aucun marché secondaire pour celles-ci. De plus, Portland CVBI détient un placement pour lequel les prix cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles et qui est évalué selon des techniques d'évaluation s'appuyant sur des données de marché largement non observables.

Rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3

Le tableau qui suit présente un rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 du Fonds pour la période close le 30 juin 2014. Le Fonds n'avait aucun actif ou passif de niveau 3 au cours de la période close le 30 juin 2013 et aucun transfert vers le niveau 3 ou à partir du niveau 3 n'a eu lieu au cours du semestre clos le 30 juin 2014.

	Fonds d'investissement (\$)	Total (\$)
Solde à l'ouverture de la période	539 121	539 121
Achats de placements au cours de la période	-	-
Produit des ventes au cours de la période	-	-
Transferts vers le niveau 3/à partir du niveau 3 au cours de la période	-	-
Gain (perte) net réalisé sur la vente de placements	-	-
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	183 801	183 801
Solde à la clôture de la période	722 922	722 922
Total de la variation de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus au 30 juin 2014	183 801	183 801

Au 30 juin 2014, le seul placement de niveau 3 du Fonds était sa position dans Portland CVBI. Le gestionnaire du Fonds est également le gestionnaire de services du Portland CVBI et est une entreprise liée au commandité du Portland CVBI. Le Fonds évalue la juste valeur de ses placements à la plus récente valeur liquidative par part publiée, car le gestionnaire croit qu'elle représente le mieux la juste valeur. Le gestionnaire classe le Portland CVBI au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car les parts qu'il a émises ne sont pas rachetables, ses titres ne sont négociés sur aucun marché secondaire et ses placements sous-jacents ne sont également pas négociés sur un marché actif.

Le Portland CVBI détient des actions privilégiées (les « actions privilégiées ») de CFFI Ventures (Barbados) Inc., une société de portefeuille des Barbades qui contrôle - indirectement par l'intermédiaire de filiales en propriété exclusive - Columbus International Inc. (« CII »), une société de services de télécommunications des Caraïbes. Les actions privilégiées sont rachetables dans certaines circonstances et leur prix de rachat est contractuellement lié à la juste valeur des actions ordinaires de CII.

Le Portland CVBI évalue son placement dans les actions privilégiées à la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation jugées appropriées par le commandité. Ces techniques portent sur la détermination d'une fourchette de valeurs possibles pour les actions ordinaires de CII et l'examen des transactions récentes et des offres faites de bonne foi et utilisent des modèles tenant compte des ratios cours/bénéfice de sociétés ouvertes semblables et des bénéfices passés de CII, ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité. Ces techniques portent aussi sur un examen des états financiers audités de CFFI Ventures (Barbados) Inc. et de ses filiales, qui comptabilisent leur placement dans CII à la juste valeur.

Au 30 juin 2014, si la juste valeur par part du Portland CVBI avait augmenté ou diminué de 5 %, la valeur du fonds d'investissement classé au niveau 3 aurait augmenté ou diminué de 36 146 \$.

Le 31 juillet 2014, le Portland CVBI a annoncé qu'il avait accepté une offre visant les actions privilégiées et qu'il les liquiderait aux environs du 2 septembre 2014. À la suite de cette annonce, la valeur liquidative par part de série F du Portland CVBI à la même date a été établie à 149,6130 \$, comparativement à 140,0880 \$ au 30 juin 2014. Le Fonds a reçu un montant en trésorerie de 723 200 \$ US pour ses parts le 6 août 2014.

États de la situation financière (non audité)

	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents	301 643 \$	635 835 \$	29 393 \$
Comptes sur marge	11 292	34 173	9 357
Souscriptions à recevoir	373 938	-	-
Montant à recevoir pour les placements vendus	1 470	264 776	-
Dividendes à recevoir	30 186	23 889	22 798
Placements (note 5)	10 401 875	22 298 634	17 920 729
Placements cédés en garantie	451 289	2 479 069	2 982 510
Actifs dérivés	41 752	-	-
	11 613 445	25 736 376	20 964 787
Passif			
Passif courant			
Prêts sur marge et emprunts	-	1 104 868	1 357 633
Frais de gestion à payer	-	22 914	-
Frais de service à payer	-	4 954	-
Charges à payer	-	9 290	-
Rachats à payer	134 515	-	-
Achats de placements à payer	96 797	717 590	-
Distributions à payer	2 338	185 950	186 692
Passifs dérivés	12 150	232 220	118 274
	245 800	2 277 786	1 662 599
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 367 645 \$	23 458 590 \$	19 302 188 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série			
Série A	46 704	-	-
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	10 488 415	23 458 590	19 302 188
Série F	832 526	-	-
Nombre de parts rachetables en circulation			
Série A	4 710	-	-
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	1 058 014	3 719 005	3 733 841
Série F	83 954	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part			
Série A	9,92	-	-
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	9,91	6,31	5,17
Série F	9,92	-	-

Approuvé au nom du fiduciaire, Conseils en placements Portland Inc.

"Michael Lee-Chin"

Administrateur

"Robert Almeida"

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global (non audité)

Périodes closes les 30 juin	2014	2013
Revenus		
Gains (pertes) nets sur les placements (note 2)		
Dividends	386 400 \$	606 803 \$
Intérêts à distribuer	12 198	3
Gain (perte) net réalisé	4 252 148	77 410
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	(753 312)	(145 438)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	(3 314 013)	1 342 300
	<u>583 421</u>	<u>1 881 078</u>
Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs nets	(50 743)	(95 811)
Charges		
Frais de gestion (note 8)	107 076	204 326
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	75 707	58 622
Honoraires d'audit	14 558	13 455
Droits de garde	5 131	4 908
Frais juridiques	5 716	3 230
Frais de service	35 408	43 720
Frais du comité d'examen indépendant	2 725	2 681
Intérêts et coûts d'emprunt	3 743	10 879
Retenues d'impôt	60 271	99 151
Coûts de transactions	26 581	8 459
Total des frais d'exploitation	<u>336 916</u>	<u>449 431</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>195 762 \$</u>	<u>1 335 836 \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	522	-
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	188 454	1 335 836
Série F	6 786	-
Série A	0,54	n/a
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	0,10	0,36
Série F	0,27	n/a

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Périodes closes les 30 juin	2014	2013
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		
Série A	- \$	- \$
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	23 458 590	19 302 188
Série F	-	-
	<u>23 458 590</u>	<u>19 302 188</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Série A	522	-
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	188 454	1 335 836
Série F	6 786	-
	<u>195 762</u>	<u>1 335 836</u>
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Remboursement de capital		
Série A	(200)	-
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	(279 402)	(373 384)
Série F	(3 282)	-
	<u>(282 884)</u>	<u>(373 384)</u>
Transactions sur part rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	46 252	-
Série A2	179 984	-
Série F	826 703	-
	<u>1 052 939</u>	<u>-</u>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		
Série A	130	-
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	91 808	-
Série F	2 319	-
	<u>94 257</u>	<u>-</u>
Rachat de parts rachetables		
Série A	-	-
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	(13 151 019)	-
Série F	-	-
	<u>(13 151 019)</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	<u>(12 003 823)</u>	<u>-</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		
Série A	46 704	-
Série A2/parts de fiducie (note 1b)	10 488 415	20 264 640
Série F	832 526	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	<u>11 367 645 \$</u>	<u>20 264 640 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 30 juin	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	195 762 \$	1 335 836 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte nette réalisée	(3 498 836)	(77 410)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	3 314 013	(1 342 300)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(6 297)	(60 075)
Augmentation (diminution) des autres montants et charges à payer	(37 158)	68 210
Achat de placements	(4 556 787)	(1 728 114)
Produit de la vente de placements	18 046 840	1 969 223
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	13 457 537	261 181
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(372 239)	(373 384)
Variation des prêts et emprunts sur marge, montant net	(1 104 868)	320 501
Variation de la marge de trésorerie	22 881	1 767
Produit de l'émission de parts rachetables	679 001	-
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(13 016 504)	-
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(13 791 729)	(51 116)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(334 192)	114 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	635 835	29 393
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	301 643 \$	143 647 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :		
Encaisse	191 843	143 647
Placements à court terme	109 800	-
	301 643 \$	143 647 \$
Intérêts reçus, nets des retenues d'impôts	12 198	3
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	319 832	447 577
Intérêts versés	-	-
Distributions versées	(372 239)	(373 384)
Impôts sur le résultat payés	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes (non audité)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(a) Le Fonds de dividendes mondial Portland (auparavant Copernican International Premium Dividend Fund) (le « Fonds ») est une fiducie de placement à capital variable créée en vertu des lois de l'Ontario (Canada) et régie par une convention de fiducie cadre. Il offre des parts au public aux termes d'un prospectus simplifié daté du 29 mai 2014 (le « prospectus »). Le Fonds a été constitué le 27 avril 2007 et a commencé ses activités le 16 mai 2007. Conseils en placements Portland Inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds d'investissement, le gestionnaire de portefeuille et le fiduciaire du Fonds. L'adresse du siège social du gestionnaire est le 1375 Kerns Road, Burlington, Ontario, L7R 4V7. Citibank Canada est le dépositaire du Fonds. Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts d'un nombre illimité de séries. L'objectif du Fonds est d'obtenir un revenu et un rendement total à long terme en investissant principalement dans un portefeuille d'actions mondiales productives de dividendes.

(b) Restructuration du Fonds

Le Copernican International Premium Dividend Fund a fait l'objet d'une restructuration le 23 mai 2014 et est devenu un fonds commun de placement à capital variable à catégories multiples. Immédiatement après la restructuration, le nom du Fonds a été changé pour Fonds de dividendes mondial Portland. Avant cette date, le Copernican International Premium Dividend Fund était un fonds d'investissement à capital fixe dont les titres étaient négociés à la TSX sous le symbole CPM.UN. Au moment de la restructuration, les porteurs de parts existants ont reçu 0,638547 part de série A2 pour chaque part de fiducie détenue. La valeur liquidative des parts de série A2 était de 10 \$ par part immédiatement après la restructuration, ainsi la valeur liquidative des parts de fiducie émises n'a pas changé à la suite de la restructuration.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 Information financière intermédiaire et IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière. Le Fonds a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada définis dans la Partie V du Manuel de CPA Canada (les « PCGR canadiens »). Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été appliquées. La note 12 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées aux fins de la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR canadiens, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers intermédiaires sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur au 22 août 2014, date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire. Toutes modifications apportées aux IFRS, qui seront prises en compte dans les états financiers annuels des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris des ajustements liés à la transition vers les IFRS.

Les présents états financiers sont aussi conformes au Règlement 81-106 applicable aux fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

(a) Classement

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Tous les placements du Fonds, à l'exception des actifs et des passifs dérivés, sont désignés initialement comme étant à la JVRN, y compris les placements en actions et les placements dans d'autres fonds d'investissement. Le Fonds ne classe pas les dérivés comme couvertures dans une relation de couverture et les classe par conséquent comme étant détenus à des fins de transaction.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme prêts et créances ou autres passifs financiers et sont évalués au coût amorti, qui correspond approximativement à la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisés s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont semblables aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables devrait correspondre, dans tous ses aspects significatifs, à la valeur liquidative par part utilisée dans le traitement des opérations avec les porteurs de parts.

Le Fonds peut opérer compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser

l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite, certains événements de défaillance ou la résiliation des contrats.

(b) Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, soit la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges à l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie liés aux placements arrivent à expiration ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lors de la cession, la différence entre le montant reçu et le coût moyen de l'acquisition de l'actif financier figure au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global.

Lorsque le Fonds vend une option, un montant correspondant à la juste valeur – qui est établie en fonction de la prime reçue par le Fonds - est comptabilisé à titre de passif. Lorsque des options sont dénouées, la différence entre la prime et le montant reçu (déduction faite des commissions de courtage) ou le montant total de la prime, si l'option n'a plus de valeur à son échéance, est comptabilisée comme un gain ou une perte et est présentée dans les gains (pertes) nets réalisés, à l'état du résultat global. Lorsqu'une option d'achat vendue est exercée, le montant du gain ou de la perte réalisé sur la cession du placement connexe au prix d'exercice, majoré des primes reçues lors de l'achat de l'option, est inclus dans les gains (pertes) nets réalisés, à l'état du résultat global. Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le montant des primes reçues est déduit du coût d'acquisition du placement connexe.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur de la catégorie « actifs et passifs financiers à la JVRN » sont présentés à titre de variation de la plus-value (moins-value) latente dans l'état du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les intérêts à distribuer figurant dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire. Les intérêts à recevoir sont présentés séparément dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sur les placements en actions et les distributions sur les placements dans d'autres fonds d'investissement sont comptabilisés à titre de revenu à la date ex-dividende.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. S'il n'y a eu aucune négociation, le prix médian (moyenne du prix d'achat et du prix de vente) à la fermeture des bureaux à la date de clôture est utilisé pour évaluer approximativement la juste valeur.

Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats visant la vente ou l'achat d'instruments financiers à une date ultérieure convenue. Comme les contrats à terme de gré à gré ne sont pas négociés en bourse, les ententes entre les contreparties ne sont pas normalisées. Les variations de la valeur de ces contrats à terme de gré à gré ne sont réglées qu'au moment de leur liquidation. Les contrats à terme de gré à gré en cours sont réévalués à la juste valeur dans l'état du résultat global en fonction de l'écart entre le taux contractuel et le taux à terme applicable au dénouement du contrat. Les gains et les pertes liés à l'évaluation des contrats à terme de gré à gré en cours sont inscrits dans l'état du résultat global, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente ». La variation cumulative de la juste valeur lors du règlement figure également dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ».

La juste valeur des obligations est basée sur le cours acheteur de clôture, ce qui est une pratique courante.

Les parts des fonds d'investissement sont évaluées au moyen de la dernière valeur liquidative par part publiée, qui peut être ajustée au besoin par le gestionnaire pour refléter la juste valeur.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change se rapportant aux actifs et aux passifs sont présentés à titre de gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change réalisés liés à des actifs et des passifs à la JVRN sont comptabilisés lorsqu'ils sont produits et sont présentés avec les gains (pertes) nets réalisés dans l'état du résultat global.

Les gains (pertes) de change latents sur les placements et les contrats de change à terme sont inclus dans la variation de la plus-value (moins-value) latente, à l'état du résultat global.

Les gains (pertes) de change sur devises et autres éléments d'actif net découlent de la vente de devises, de gains ou de pertes de change réalisés entre la date de transaction et la date de règlement de la transaction et de la différence entre le montant comptabilisé au titre des dividendes, des intérêts et des retenues d'impôts étrangers et l'équivalent en dollars canadiens des montants réellement reçus ou payés.

Trésorerie et équivalents

Le Fonds considère comme des équivalents de trésorerie les placements hautement liquides, avec une échéance initiale de trois mois ou moins, qui peuvent facilement être convertis en un montant en trésorerie connu et qui sont soumis à un faible risque de variation de leur valeur. La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Coût des placements

The cost of investments represents the average cost for each security excluding transaction costs. On the schedule of investment portfolio, transaction costs have been deducted in aggregate from the total cost of individual investments which include transaction costs. The premium received on a written put option is added to the cost of investments acquired when the written put option is exercised.

Charges

Les charges du Fonds, qui comprennent les frais de gestion et les autres charges d'exploitation, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les coûts de transactions liés aux opérations de placement, notamment les commissions de courtage, ont été passés en charges dans l'état du résultat global pour les actifs et les passifs financiers à la JVRN.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée dans l'état du résultat global, correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de chaque catégorie en circulation au cours de la période.

Distribution aux porteurs de parts

Les distributions seront versées aux porteurs de parts au moment et au montant déterminés par le gestionnaire. Le Fonds a l'intention de distribuer une partie suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés de sorte à n'avoir aucun impôt ordinaire à payer. Toutes les distributions du Fonds à l'égard des parts des séries A, A2 et F seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds à la valeur liquidative par part, à moins que l'investisseur demande par écrit au gestionnaire que la distribution soit versée en trésorerie.

Attribution des revenus et des charges et gains et pertes réalisés et latents

Les frais de gestion et les autres coûts directement attribuables à une série sont imputés à cette série. En général, les charges d'exploitation, les revenus, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents communs aux Fonds sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de leur valeur liquidative relative.

Modifications comptables futures

IFRS 9 Instruments financiers

La version définitive de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle prospectif unique de dépréciation liée à la perte de valeur prévue et une méthode profondément modifiée de la comptabilité de couverture. La nouvelle méthode de classement des actifs financiers, fondée sur des principes, dépend des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Ce modèle se traduit par l'application à tous les instruments financiers d'un modèle unique de dépréciation qui exigera une comptabilisation plus ponctuelle des pertes de créances prévues. En outre, le risque de crédit propre à une entité est désormais pris en compte dans l'évaluation des passifs à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité ne seront plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'adoption par anticipation est permise. De plus, l'entité peut appliquer par anticipation et isolément les variations du risque de crédit propre, sans modifier autrement la comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore fixé de date pour son application.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement concernant les méthodes comptables à appliquer et établir des estimations ainsi que formuler des hypothèses de façon prospective. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds pour la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des placements dans d'autres fonds d'investissement qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est évaluée selon la dernière valeur liquidative par part publiée disponible, qui peut être ajustée par le gestionnaire (à son gré) s'il détermine qu'elle n'est pas indicative de la juste valeur. Lorsque le fonds d'investissement est géré par le même gestionnaire que le Fonds, le gestionnaire peut évaluer les positions détenues par le Fonds dans le fonds d'investissement au moyen de ses propres modèles, qui peuvent être basés sur le ratio cours/

bénéfice de sociétés comparables, judicieusement ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité. En ayant recours à de tels modèles, le gestionnaire doit nécessairement faire des estimations et poser des hypothèses dont la variation pourrait avoir des effets sur la juste valeur publiée des instruments financiers concernés. Voir les notes annexes propres au Fonds pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, le gestionnaire doit formuler des jugements importants afin de déterminer si les actifs et les passifs du Fonds sont considérés comme détenus à des fins de transaction ou si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements du Fonds qui ne sont pas considérés comme détenus à des fins de transaction. Ces placements ont été désignés comme étant à la JVRN.

5. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'objectif de gestion des risques du Fonds consiste à s'assurer que les résultats des activités comportant des éléments de risque sont conformes aux objectifs de placement et à la tolérance au risque du Fonds, tels qu'ils sont décrits dans les documents de placement. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

Pour une analyse des risques liés à un placement dans le Fonds, veuillez consulter les notes annexes propres au Fonds.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Les instruments financiers détenus par le Fonds sont assujettis au risque de prix lié aux incertitudes à l'égard des cours futurs des instruments. Le Fonds limite son exposition à chaque titre à au plus 10 % de sa valeur liquidative au moment de l'acquisition, laquelle est surveillée quotidiennement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des instruments financiers portant intérêt détenus par le Fonds, comme les obligations. La juste valeur et les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par le Fonds varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le gestionnaire considère qu'un fonds a une exposition importante au risque de taux d'intérêt s'il détient plus de 10 % de son actif net dans des instruments à revenu fixe ayant une durée jusqu'à l'échéance de plus de 90 jours.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier varie en raison de fluctuations des taux de change. Les titres détenus par le Fonds peuvent être évalués en monnaie autre que le dollar canadien ou exposés à une monnaie autre que le dollar canadien. De plus, lorsqu'ils sont évalués en dollar canadien, leur valeur peut varier en raison des fluctuations de ces monnaies par rapport au dollar canadien. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme pour restreindre son exposition au risque de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé quotidiennement à des rachats en trésorerie. Par conséquent, il investit la majorité de ses actifs dans des placements négociés sur des marchés actifs et facilement cessibles. Il n'est pas possible de garantir l'existence, à tout moment, d'un marché actif pour les placements du Fonds, ni de garantir que les prix auxquels sont négociés les titres sont un juste reflet de leur valeur. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, chaque Fonds doit investir au moins 90 % de ses actifs dans des placements liquides à la date d'acquisition. En outre, chaque Fonds peut emprunter jusqu'à 5 % de son actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour financer les rachats et régler des opérations.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers le Fonds. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

L'exposition du Fonds au risque de crédit découle principalement de ses placements dans les contrats de change à terme et les titres de créance à long terme. Le Fonds gère son exposition au risque de crédit en limitant ses placements dans de tels contrats : i) à ceux qui ont une durée de moins de 365 jours et ii) dont la contrepartie est une grande banque ayant obtenu une notation minimale de A-1 (faible) de Standard & Poor's Ratings Service (Canada) pour ses titres de créance à court terme. Le Fonds limite son exposition à une contrepartie à au plus 10 % de sa valeur liquidative. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente par suite le risque de crédit maximum du Fonds.

Le gestionnaire considère que le Fonds est exposé à un risque de crédit important s'il détient des contrats à terme de gré à gré aux gains nets latents avec une contrepartie donnée ou s'il investit plus de 5 % de son actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables dans des titres de créance.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs reflétant l'importance des données d'entrée utilisées pour chaque évaluation. La hiérarchie des justes valeurs comprend les trois niveaux suivants :

Niveau 1 - Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 - Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 - Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

La hiérarchie des justes valeurs nécessite l'utilisation de données de marché observables lorsque de telles données sont disponibles. Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

Pour les informations sur la juste valeur, veuillez consulter les notes annexes propres à chaque Fonds.

6. PARTS RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts aux conditions fixées par le gestionnaire. Des séries supplémentaires pourraient éventuellement être offertes avec des modalités différentes, notamment des frais distincts, une rémunération distincte des courtiers et des exigences minimales distinctes en matière de souscription. Chaque part d'une série représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds attribuable à cette série de parts.

Le Fonds cherche à investir son capital dans des placements appropriés selon ses objectifs de placement. Le Fonds conserve suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat de parts et contracte des emprunts à court terme ou cède des titres pour accroître ses liquidités en cas de besoin.

Les parts du Fonds sont offertes en plusieurs séries, présentées ci-après. Les principales différences entre ces séries de parts concernent les frais de gestion payés au gestionnaire, la rémunération des courtiers, les distributions et les charges payées par chaque série. Toutes les parts permettent à leur porteur de participer à la liquidation des actifs du Fonds, selon les dispositions propres à chaque série. Les parts sont entièrement libérées lors de leur émission et non susceptibles d'appels subséquents, et elles sont rachetables à la valeur liquidative par part de la série dont les parts sont rachetées, à la fermeture des bureaux à la date de la demande de rachat.

Les parts des séries A et A2 sont offertes à tous les investisseurs.

Les parts de série F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes de rémunération par honoraires auprès de leur courtier, qui a signé avec le gestionnaire une entente relative aux parts de série F, aux investisseurs pour lesquels le Fonds ne supporte pas de coûts de distributions et aux investisseurs particuliers acceptés par le gestionnaire.

Le nombre de parts émises et en circulation pour la période close le 30 juin 2014 s'établit comme suit :

Période close le 30 juin 2014	Solde à l'ouverture de la période	Parts rachetées avant la conversion	Parts converties le 23 mai 2013 (note 1 b)	Parts émises après la conversion (note 1 b)	Parts réinvesties après la conversion (note 1 b)	Parts rachetées après la conversion (note 1 b)	Solde à la clôture de la période
Parts de série A	-	-	-	4 697	13	-	4 710
Parts de série A2 / parts de fiducie	3 719 005	(1 832 785)	1 204 440	18 057	9 305	(173 788)	1 058 014
Parts de série F	-	-	-	83 717	237	-	83 954

Le nombre de parts émises et en circulation pour la période close le 30 juin 2013 s'établit comme suit :

Période close le 30 juin 2013	Solde à l'ouverture de la période	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	Solde à la clôture de la période
Parts de fiducie (note 1 b)	3 733 841	-	-	-	3 733 841

Avant la restructuration du Fonds et pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les rachats de parts se présentaient comme suit :

Les parts peuvent être rachetées mensuellement à un montant équivalant au moins élevé des montants suivants : (a) 90 % de la moyenne du « prix du marché » des parts sur le marché principal sur lequel celles-ci sont cotées pour chaque jour de bourse au cours de la période de 10 jours de bourse se terminant immédiatement avant la date de rachat (définie comme le dernier jour ouvrable de chaque mois); et (b) 100 % du « cours de clôture » des parts sur le marché principal sur lequel celles-ci sont cotées à la date de rachat.

Pour le calcul de ce montant, le « prix du marché » sera un montant équivalant au cours moyen pondéré en fonction du volume des parts pour chaque jour de bourse au cours duquel des parts ont été négociées. Si la bourse ou le marché n'a pas de données permettant le calcul d'un cours moyen pondéré en fonction du volume, mais fournit les derniers cours acheteur et cours vendeur des parts pour un jour particulier, alors le « prix du marché » sera un montant équivalant à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur pour chacun des jours de bourse au cours desquels des parts ont été négociées.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts le dernier jour ouvrable de novembre de chaque année (la « date d'évaluation ») au prix de rachat annuel (le « prix de rachat annuel »). Pour la détermination du prix de rachat annuel, la valeur de tout titre coté ou négocié à une bourse (ou, s'il s'agit de plusieurs bourses, à la principale d'entre elles, identifiée par le gestionnaire) est calculée en prenant la moyenne pondérée en fonction du volume du prix du titre des trois jours de transactions consécutifs se terminant à la date d'évaluation, ou en cas d'absence de telles transactions ou si les données ne sont pas disponibles, en prenant le dernier prix médian (sauf si, de l'avis du gestionnaire, une telle valeur ne reflète pas la valeur du titre et dans ce cas, en prenant la juste valeur marchande déterminée par le gestionnaire), à cette date et selon ce qui est publié par les moyens courants. Un montant égal au moins élevé des montants suivants : a) 0,25 \$ et b) le total des frais de courtage, commissions et autres charges liés à la vente des placements en portefeuille nécessaires au financement de tels rachats, est déduit lors du calcul du prix de rachat annuel.

Des frais de rachat sur les rachats effectués à toute date d'évaluation et avant janvier 2014 seront perçus et payables au gestionnaire. Selon les clauses de l'entente de remise en circulation, le Fonds peut, sans y être obligé, demander à l'agent de remise en circulation de faire de son mieux afin de trouver des acheteurs pour toutes les parts remises pour rachat.

Si le prix de rachat est inférieur au prix d'émission original, la différence est inscrite au poste « Surplus d'apport » de l'état de l'actif net. Si le prix de remboursement est supérieur au prix d'émission original, la différence est imputée au compte « Surplus d'apport » jusqu'à ce que le compte soit entièrement épuré, et le reste est ensuite imputé au déficit.

7. IMPÔTS

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Les fiducies de fonds commun de placement sont assujetties à l'impôt sur tous leurs revenus, y compris les gains en capital nets réalisés qui ne sont ni payés ni payables à leurs porteurs de parts. La totalité du résultat net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Comme le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

L'année d'imposition du Fonds se termine le 15 décembre.

Au 15 décembre 2013, le Fonds disposait de pertes en capital inutilisées de 29 936 269 \$ (29 667 552 \$ au 15 décembre 2012) pouvant être reportées en avant indéfiniment et de pertes autres qu'en capital inutilisées de 93 317 \$ (néant au 15 décembre 2012), qui viendront à échéance en 2033.

8. FRAIS DE GESTION ET CHARGES

Conformément au prospectus du Fonds, le Fonds a convenu de payer des frais de gestion au gestionnaire. Ces frais sont calculés et constatés quotidiennement, et ils sont payés mensuellement. Les taux annuels des frais de gestion des différentes séries de parts sont les suivants :

Parts de série A	2,00 %
Parts de série A2	1,85 %
Parts de série F	1,00 %

De plus, le gestionnaire se voit remboursé de toutes les charges d'exploitation engagées au nom du Fonds, y compris les droits de dépôt réglementaires, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais bancaires, les coûts de communication de l'information financière et toutes les taxes de vente connexes. La TPS et la TVH payées par le Fonds relativement à ses charges ne sont pas recouvrables. Le gestionnaire fournit également du personnel cadre clé au Fonds. Le gestionnaire peut facturer au Fonds pour le temps que consacre son personnel (ou celui de ses entreprises liées) à la supervision des activités courantes du Fonds. Le montant facturé pour ce temps est déterminé en fonction des charges entièrement réparties et ne comprend pas des majorations et des frais d'administration. Le gestionnaire peut, à son gré, absorber les charges d'exploitation futures du Fonds, mais n'est aucunement tenu de le faire.

9. PAIEMENTS INDIRECTS

Une partie des commissions de courtage, désignées comme « paiements indirects », payées par le Fonds aux courtiers, généralement des courtiers de plein exercice, pour les achats et les ventes de titres, représente les honoraires pour des services, principalement des recherches pour compte propre, fournis par les courtiers au gestionnaire, qui s'ajoutent aux exécutions des ordres. Le gestionnaire peut choisir d'effectuer des transactions avec des courtiers fournissant des services de recherche, d'analyse statistique et d'autres services au Fonds ou au gestionnaire à un prix raisonnable compte tenu des services offerts. Le gestionnaire peut faire effectuer des transactions par un courtier en échange de recherches pour compte propre. Les courtiers ne fournissent au gestionnaire aucune estimation des coûts des services de recherche, aux services d'analyse statistique et aux autres services.

10. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le tableau qui suit présente les frais de gestion et les charges d'exploitation qui ont été remboursés par le Fonds au gestionnaire pour les périodes closes les 30 juin 2014 et 2013. Le tableau comprend les charges d'exploitation remboursées aux entreprises liées au gestionnaire et les charges d'exploitation supplémentaires absorbées que le gestionnaire n'a pas imputées au Fonds. Tous les montants dans le tableau excluent la TPS et la TVH applicables.

Semestre clos le	Frais de gestion (en \$)	Charges d'exploitation remboursées (en \$)	Frais de service (en \$)	Charges d'exploitation remboursées aux entreprises liées au gestionnaire (en \$)
30 juin 2014	98 238	95 272	32 493	6 401
30 juin 2013	186 404	75 569	39 745	4 925

Le Fonds devait les montants indiqués ci-après au gestionnaire.

Date	Frais de gestion (en \$)	Charges d'exploitation remboursées (en \$)	Frais de service (en \$)
30 juin 2014	-	-	-
31 décembre 2013	22 914	9 290	4 954
1 ^{er} janvier 2013	-	-	-

Le gestionnaire et ses entreprises liées détiennent des parts du Fonds dont le nombre à la clôture de la période est indiqué dans le tableau ci-dessous.

	30 juin 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Parts de série A / parts de fiducie	303	-	-
Série F	100	-	-

Au 30 juin 2014, le Fonds de dividendes mondial Portland détenait 4 834 titres de Portland CVBI Holdings LP (4 834 au 31 décembre 2013 et néant au 1^{er} janvier 2013) et 2 478 parts du Portland Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund LP (2 404 au 31 décembre 2013 et néant au 1^{er} janvier 2013), qui sont gérés par le même gestionnaire que le Fonds. Le Fonds a versé des honoraires de promoteur pour les placements dans Portland Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund LP et Portland CVBI Holdings LP s'élevant respectivement à 2 478 \$ et 10 782 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (néant en 2014).

Des frais de rachat de 4 451 \$ ont été versés au gestionnaire au cours du semestre clos le 30 juin 2013. Ces frais ont été directement déduits du montant à payer pour les parts rachetées au cours de l'exercice et ne sont pas payables par le Fonds. Ces frais de rachat ne s'appliquent plus depuis que le Fonds – qui était un fonds d'investissement à capital fixe – a été converti en fonds d'investissement à capital variable. Aucuns frais n'ont donc été payés au cours de la période.

11. FACILITÉ DE CRÉDIT DE COURTAGE

Le Fonds a conclu une convention de services de règlement avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM »). Le taux d'intérêt payable sur les emprunts est le taux à un jour de la Banque Royale du Canada + 1 % et la facilité est remboursable à vue.

Le Fonds a donné des titres à RBC DVM en garantie de ses emprunts et de ses ventes d'options. Ces garanties non pécuniaires sont présentées de façon distincte dans l'état de la situation financière, au poste « Placements cédés en garantie ».

Pour le semestre clos le 30 juin 2014, les montants d'emprunt minimal et maximal du Fonds s'établissaient respectivement à néant et à 1 017 921 \$ aux termes de la facilité de crédit de courtage (minimum de 1 338 549 \$ et maximum de 1 948 000 \$ en 2013).

Le Fonds a conclu une convention d'opérations sur option et une convention de marge avec Merrill Lynch Canada, Inc. (« ML »). Le Fonds n'a emprunté aucun montant à ML au cours du semestre clos le 30 juin 2014 ou de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le Fonds a déposé auprès de ML de la trésorerie à titre de garantie pour ses ventes d'options. Cette garantie est présentée de façon distincte dans l'état de la situation financière, au poste « Comptes sur marge ».

Les modalités associées à la garantie ne comportent aucune exigence s'éloignant des usages dans le secteur en cas de défaillance.

12. TRANSITION AUX IFRS

L'incidence de la transition du Fonds aux IFRS est décrite ci-après.

Choix à la transition

Le seul choix que le Fonds a fait à la transition réside dans l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la JVRN. Ces actifs financiers étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18 « Sociétés de placement ».

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	30 juin 2013	1 ^{er} janvier 2013
Capitaux propres présenté selon les PCGR canadiens	23 444 078 \$	20 245 248 \$	19 292 325 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	14 512 \$	19 392 \$	9 863 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 458 590 \$	20 264 640 \$	19 302 188 \$

Résultat global	Période close le 30 juin 2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Résultat global présenté selon les PCGR canadiens	952 923 \$	4 989 504 \$
Réévaluation des placements à la JVRN	9 529 \$	4 649 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	962 452 \$	4 994 153 \$

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR canadiens, le Fonds évaluait la juste valeur de ses placements conformément au chapitre 3855 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, qui exigeait le recours aux cours acheteur pour les positions acheteur et aux cours vendeur pour les positions vendeur, dans la mesure où ces cours étaient disponibles.

Selon les IFRS, le Fonds évalue la juste valeur de ses placements conformément aux indications d'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), suivant laquelle la juste valeur correspond au prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur lorsque l'actif ou le passif a un cours acheteur et un cours vendeur. IFRS 13 permet également l'utilisation du cours moyen ou d'une autre convention d'évaluation suivie par les intervenants du marché, faute de mieux en pratique, pour ajuster la juste valeur à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. En conséquence, lors de la première application des IFRS, un ajustement a été comptabilisé pour accroître la valeur comptable des placements du Fonds de 9 863 \$ au 1^{er} janvier 2013, de 19 392 \$ au 30 juin 2013 et de 14 512 \$ au 31 décembre 2013. Ces ajustements ont eu pour effet d'accroître l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds de 9 529 \$ pour la période close le 30 juin 2013 et de 4 649 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Réévaluation des placements à la JVRN

Aux termes des PCGR canadiens, les retenues d'impôt étaient présentées en déduction des revenus. Selon les IFRS, les retenues d'impôt sont traitées comme une charge dans l'état du résultat global. Ce reclassement modifie les montants précédemment présentés au titre des revenus et des charges, mais n'a aucune incidence sur l'augmentation ou la diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ou sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Ajustement de reclassement

Aux termes des PCGR canadiens, les retenues d'impôt étaient présentées en déduction des revenus. Selon les IFRS, les retenues d'impôt sont traitées comme une charge dans l'état du résultat global. Ce reclassement modifie les montants des revenus et des charges précédemment présentés, mais n'a aucune incidence sur l'augmentation ou la diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ou sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part.

Énoncé des pratiques de gouvernance d'entreprise

Les lois sur les valeurs mobilières du Canada exigent que certains émetteurs assujettis publient leurs pratiques de gouvernance d'entreprise. Le gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant composé de trois membres nommés pour donner des conseils visant à aider le gestionnaire à exécuter ses services et pour faire des recommandations au gestionnaire concernant les questions de conflits d'intérêts auxquels doit faire face le gestionnaire dans ses activités de gestion du Fonds.



CONSEILS EN PLACEMENTS
PORTLAND[™]

Les informations présentées dans ce document ne sont que des renseignements généraux et ne doivent pas être considérées comme des conseils financiers ou de placement. Veuillez consulter un conseiller financier. Tout a été mis en œuvre pour assurer l'exactitude de ces informations. Celles-ci sont réputées fiables au moment de leur publication et peuvent être modifiées de temps à autre sans préavis. La reproduction, en tout ou en partie, du présent document et/ou de ses images et de ses notions doit être autorisée. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. CONSEILS EN PLACEMENTS PORTLAND et le logo de la tour à l'horloge sont des marques de commerce de Portland Holdings Inc.

Conseils en placement Portland Inc., 1375, Kerns Road, bureau 100, Burlington (Ontario) L7P 4V7 • Tél. 1 888 710 4242 • Téléc. 1 866 722 4242 • www.portlandic.com • info@portlandic.com
